

# L'HEBDO QUI CLIC



la  
**cgt**  
LE HAVRE

**229**

Nouveaux  
syndiqués  
depuis le  
01/01/09

## Au sommaire :

2 / L'édito  
qui clic  
3 / Message  
des privés  
d'emplois  
4-5-6 /  
Pétition  
Prud'hommes  
7 / Le saviez-  
vous ?  
8 / Pétition  
fichier Edvige  
9 / Concerts  
et CD  
solidaires  
10 / L'hebo  
pratic'  
11 /  
Souscription  
les Red  
Lezards  
12 / VIVATS



# L'édito qui clic

Par Reynald KUBECKI  
Secrétaire de l'UL

**C**eux qui vivent sont ceux qui luttent

**Ce nouveau numéro de l'hebdo qui clic est, une nouvelle fois, très riche.**

Riche en diversité des luttes : contre la précarité (la marche des chômeurs), contre les atteintes aux libertés (pétition fichier edvige), contre une justice du travail au rabais (pétition prud'hommes), pour le respect des droits des sans papier, contre la privatisation de la poste...

Et chaque semaine, les sujets nouveaux ne manquent pas.

N'en déplaisent aux médias qui, avant chaque nouveau congrès, s'évertuent à chercher des poux à la CGT. En témoignent les gros titres des journaux, de droite comme –paraît-il- de gauche : *Marianne* "Sarkozy adhère à la CGT", *Le figaro économie* "Le CE d'EDF prépare une OPA sur Trigano", j'en passe et des meilleurs...

Car c'est bien de ça qu'il s'agit, nous sommes à une semaine de l'ouverture du 49<sup>ème</sup> Congrès, et nous voyons bien que beaucoup ressentent les tensions vécues en interne, entre "réformistes" et "partisans du syndicalisme de lutte".

Alors que le patronat et le gouvernement attaquent sans arrêt les travailleurs en diminuant leurs droits et en les taxant tous les jours un peu plus, nous sommes de plus en plus contraints et forcés de lutter et de négocier au quotidien, et au plus proche de ce qui nous entoure et nous touche.

La semaine prochaine, plusieurs havrais seront délégués au 49<sup>ème</sup> congrès de la CGT. Pour certains, ce sera la première fois, et ils vont y aller pour écouter et participer aux débats. Mais tous ont l'espoir qu'à la sortie la CGT sera en ordre de marche et rassemblée pour affronter les prochaines échéances qui ne vont pas tarder à se présenter comme notamment le dossier des retraites.

Alors oui je suis de ceux qui pensent que notre organisation est à un tournant de son existence.

Et c'est là que le tournant va prendre tout son sens : syndicalisme de lutte ou syndicalisme réformiste ?

**Les luttes seront obligatoires et nécessaires, tout autant que les négociations.**

Et pour faire reculer le gouvernement, il faudra être fédérateur pour mettre tous les salariés dans la rue. Fédérateur à tous niveaux : de la base à la confédération.

**Les salariés sont en attente d'une grande victoire sociale, à nous tous de montrer que la CGT peut leur apporter.**

**POUR LA LUTTE ! POUR LA CGT !**

## Message du syndicat des privés d'emploi du Havre

Dans le cadre des marches organisées par la CGT et les organisations de chômeurs structurées, notre département a pris la décision de faire du 23 novembre 2009 une journée de marches, rencontres, et de débats.

Nous sommes partis de la caserne des pompiers de Caucriauville, au Havre à 09h30, une trentaine de chômeurs environs, malgré le vent et la pluie. Nous avons marché jusqu'à la place d'armes à Harfleur, où nous avons fait une prise de parole pour expliquer à la population notre action.

Ensuite, après un point presse, café, croissants, jus d'orange, nous avons pris le car en direction de Renault Sandouville où nous avons été reçus par le syndicat CGT. Nicolas, le secrétaire Général, nous a souhaité la bienvenue, et le syndicat nous a apporté son soutien dans notre bataille contre la précarité.

Nous avons été reçus également par les syndicats ISS, Pôle Emploi, Dresser, Chevron, Aircelle, Centrale Thermique, l'UL du Havre, UL d'Harfleur et l'UD Rouen, Daniel Paul et le 1<sup>er</sup> adjoint de la mairie de Gonfreville. Autour d'un café, croissants, nous avons pu échanger ensemble des problèmes de l'emploi, du chômage et de la précarité.

Ensuite direction Lillebonne, les syndicats CGT et l'UL de Lillebonne nous ont accueillis et nous avons défilé jusqu'à la mairie de Lillebonne, où le maire nous a mis à disposition une salle pour échanger ensemble autour d'un sandwich organisé par les syndicats.

Et nous avons repris la route direction Quevilly, ou chaleureusement, l'UL nous a reçu avec un café, bien chaud et croyez moi vu la tempête c'était bienvenue mais là aussi, ensemble, nous avons pu faire passer nos messages c'est à dire :

**Il faut absolument que la lutte contre la précarité soit un véritable cheval de bataille pour stopper l'hémorragie : ne faisons pas de notre pays un pays de salariés pauvres.**

Et le message qui me tient à cœur pour bien connaître les problématiques de la précarité. Il faut absolument, se battre pour conserver son emploi, son entreprise, et ne pas prendre la valise.

Une fois la valise dépensée, on se retrouve vite dans la précarité car le système d'indemnisation et la qualité des offres d'emploi proposée ne permettent pas de retrouver rapidement un emploi correct choisi, et correctement rémunéré.

Nous étions peut-être pas nombreux à cette marche, mais c'était une journée de qualité, beaucoup d'échanges entre les salariés et je crois que c'est le plus important, salariés, chômeurs, précaires tous ensemble, on avance.

Nous remercions, toutes les UL, les UD, les syndicats présents pour leur organisation assumant l'intendance et le car.

Anita Ménendez

### NOUVEAU : CREATION D'UN SYNDICAT DE LYCEENS ET D'ETUDIANTS

L'UL est en train de créer un syndicat de lycéens et d'étudiants.

Les militants qui ont des enfants intéressés pour rejoindre ce syndicat, sont priés de se manifester auprès de Pierrot.



Les prud'hommes, c'est votre justice

## LA DÉFENDRE, C'EST DÉFENDRE VOS DROITS !

Personne ne souhaite se retrouver face à son employeur devant un Conseil de prud'homme ; un tel événement marquant souvent une rupture prochaine ou déjà consommée...

Pour autant, cette juridiction nous concerne tous. Unique en Europe, composée à part égale de conseillers salariés et employeurs élus, elle accueille chaque année plus de 200.000 salariés spoliés dans leurs droits ou victimes de licenciements injustifiés.

Sans pallier l'absence d'organisation syndicale, elle est le seul rempart contre l'arbitraire patronal pour un grand nombre de salariés des PME. Ses jugements ont un réel caractère dissuasif, surtout en cette période de « crise » où le droit du travail est trop souvent présenté comme une entrave à la compétitivité des entreprises.

Elle joue aussi un rôle important dans l'émergence d'une jurisprudence favorable aux salariés : ce sont les conseils de prud'hommes qui ont mis un terme aux fameux « contrats nouvelle embauche » qui imposaient aux salariés une période de deux ans pendant laquelle ils pouvaient être mis à la porte sans motif ni explication...

Le 3 décembre 2008, lors des élections prud'homales, vous avez été près de cinq millions à voter, malgré un mode de scrutin complexe, entaché d'erreurs matérielles et privé d'une campagne médiatique informant chaque salarié des enjeux de cet événement et des propositions des différents syndicats.

**Aujourd'hui la CGT, placée en tête de vos suffrages avec 34% des voix, a le devoir de vous alerter sur les très graves menaces qui pèsent sur cette juridiction.**

- ♦ En 2008, une refonte de la carte judiciaire a supprimé 62 conseils sur 271, imposant à des dizaines de milliers de justiciables des frais supplémentaires et des pertes de temps pour saisir un conseil éloigné de leur domicile.
- ♦ Peu après, un décret a imposé aux conseillers un temps limité pour étudier les dossiers ou rédiger un jugement, alors que le droit du travail est de plus en plus complexe. Cette mesure pèse sur la qualité des jugements et augmente encore le risque d'un recours à la cour d'appel, allongeant d'autant les procédures.
- ♦ Actuellement, la conciliation prud'homale est une procédure gratuite qui permet d'informer les parties de leurs droits, de prendre des mesures d'urgence (remise d'attestation Assedic, provisions sur salaire du) et de préparer les dossiers de jugement s'il n'y a pas conciliation. Elle ferait place à une sorte de médiation, la « procédure participative », préalable au dépôt d'une demande aux prud'hommes et obligatoirement menée avec des avocats, donc payante.

- ♦ La procédure prud'homale est orale, sans formalisme et se déroule en présence des parties elles-mêmes. S'ils le souhaitent, les demandeurs peuvent se faire assister par un avocat ou un défenseur syndical. Un décret en préparation prévoit une procédure écrite, avec des échanges de conclusions, des formes à respecter strictement, ce qui rendrait de fait obligatoire la présence d'un avocat, même pour les plus petits litiges...

Ces mesures auraient pour conséquences de dissuader un grand nombre de salariés de faire valoir leurs droits. La CGT n'a jamais souhaité la multiplication des procédures et fait d'abord confiance à l'action collective des travailleurs. Mais la possibilité de recourir si nécessaire à un juge disponible et efficace est pour vous une garantie fondamentale de respect du droit et des libertés. Si ce recours devient plus difficile, plus lent, plus coûteux, c'est un encouragement à la violation des règles et aux pratiques patronales arbitraires. Cet enjeu concerne tous les salariés.

**La CGT appelle à faire échec à ces mesures et à engager un véritable débat sur l'évolution nécessaire de la juridiction prud'homale.**

En effet, la justice du travail doit être plus efficace et mieux répondre à l'évolution du travail et aux aspirations à plus de démocratie, à plus de respect des salariés à l'entreprise. Il faudrait en particulier :

- ♦ **Élargir les pouvoirs des conseils** qui, dans la plupart des cas, ne peuvent accorder que des indemnités sans possibilité, par exemple, d'ordonner le retour à l'emploi d'un salarié abusivement licencié lorsque celui-ci le demande. Ils devraient aussi avoir un rôle préventif et la capacité de suspendre des mesures défavorables au salarié jusqu'à jugement définitif.
- ♦ **Réduire les délais de procédure.** Il faut attendre en moyenne 14 mois pour un premier jugement. Le départage par un juge professionnel, qui intervient dans un cas sur six peut prendre jusqu'à deux ans, alors que la loi prévoit un délai d'un mois ! La rédaction et la notification des jugements sont souvent retardées par l'insuffisance des moyens mis à disposition des conseillers et des greffes. 60% des jugements sont déférés à la cour d'appel (délai supplémentaire pouvant atteindre 15 à 24 mois), le plus souvent par des employeurs pour qui « le temps travaille » et dont les frais sont pris en charge... par l'entreprise.
- ♦ **Une réforme de l'aide juridictionnelle**, scandaleusement insuffisante et un véritable statut des défenseurs syndicaux, pour que chaque salarié ait accès au conseil juridique et puisse choisir son défenseur en toute liberté.

**La CGT vous propose de signer une pétition nationale pour soutenir un combat qui est le vôtre : la possibilité pour tous les salariés de connaître et de faire valoir leurs droits.**



## NOUS AVONS DROIT

- ♦ *au renseignement, au conseil, à la défense juridiques*
- ♦ *à une justice du travail rapide et efficace*

Nous ne voulons pas d'une justice au rabais dont se satisfont patronat et gouvernement. La justice prud'homale doit être accessible, rapide, efficace, en mesure de sanctionner toutes les violations du Code du travail et de rétablir les salariés dans leurs droits.

### Nous exigeons :

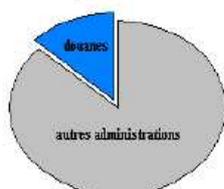
- ✓ l'abandon des mesures réformant la procédure prud'homale et de toute limitation du temps d'activité imposée aux conseillers prud'hommes ;
- ✓ le maintien de la conciliation et d'une procédure orale, gratuite, sans formalisme ni assistance obligatoire par un avocat ;
- ✓ l'élargissement des prérogatives des Conseils de prud'hommes, le droit à réintégration des salariés licenciés illégalement ;
- ✓ l'augmentation sensible des moyens des conseils, des personnels des greffes ;
- ✓ le respect des conseillers et l'amélioration de leurs droits à la formation, à la documentation et la reconnaissance du rôle des syndicats dans l'accueil, l'information, la défense des salariés ;
- ✓ la réforme de l'aide juridictionnelle.

Nom Prénom	Entreprise	Service ou Fonction	Signature

# LE SAVIEZ VOUS ?

La douane c'est : environ 400 missions d'utilité publique dans le domaine fiscal, économique, santé publique, protection du consommateur, défense de l'environnement et sécurité publique.

Budget de l'Etat



**Les chiffres** : la douane perçoit 61,7 milliards d'euros (droits de douane, TVA, TIPP, droits d'accise : tabacs, alcools...), soit 13% des perceptions fiscales de l'état. Elle se compose de 19 000 agents environ, dont on veut encore diminuer les effectifs.

**Contrôle à l'importation** : moins de 1% des importations contrôlées physiquement (réellement) à l'entrée de l'union européenne. 34693 infractions relevées dans le domaine commercial et industriel.

**DANGERS !!!**



**Santé publique** : coopération avec les services des fraudes, vétérinaires. Vérification de la conformité sanitaire, phytosanitaire des produits importés, peste porcine, encéphalite spongiforme bovine (ESB) denrées alimentaires impropres à la consommation, contamination des volatiles (virus H5N1).

**Protection du consommateur** : normes électriques, conformité des jouets (inflammabilité, peintures toxiques, solidité des produits). Seules 31% des analyses sont conformes, 12% comportent des défauts techniques, 34% des produits comportant le label de conformité UE s'avèrent **dangereux** après analyse de nos laboratoires (250 prélèvements en 2006, soit 5,5 millions d'articles),



**Sécurité publique** : 60,4 tonnes de Stupéfiant saisis, 240 tonnes de tabac saisis, 197856 unités d'armes et de munitions saisis, 5,6 millions de contrefaçons saisis, 10137 unités d'espèce menacées saisis, 8692 unités de biens culturels saisis



**Après tout ça, pensez vous que le service public douanier doit disparaître ?**

*Les chiffres cités sont ceux officiels du ministère pour l'année 2006*

*Syndicat National des Agents des Douanes CGT*

# Pour obtenir l'abandon du fichier "EDVIGE"



Contre les nouveaux fichiers « EDVIGE », je signe toujours !  
Pétition du Collectif « Non à EDVIGE » - Lancée le 30 novembre 2009

**JE RESIGNE !**

Deux décrets sont parus au journal officiel le 18 octobre 2009 pour remplacer le défunt décret « EDVIGE 1.0 », retiré par le gouvernement en novembre 2008 suite à la mobilisation citoyenne. Contrairement à ce qu'il avait annoncé au plus fort de cette mobilisation, le gouvernement a choisi d'éviter une fois de plus le débat parlementaire en créant des fichiers de police par décret. Le vote des députés UMP en Commission des lois le 24 novembre 2009 des « amendements BENISTI » à la proposition de loi de simplification du droit, qui autorisent la création de fichiers par simple arrêté gouvernemental, confirme la volonté de la majorité présidentielle d'enterrer définitivement la promesse de faire passer par la loi la création de tout nouveau fichier de police. Le Collectif « Non à EDVIGE » dénonce et condamne un tel choix.

Le Collectif « Non à EDVIGE » constate que la mobilisation sans précédent contre le premier décret « EDVIGE 1.0 » a permis :

- La disparition des données sensibles se rapportant à la vie sexuelle et à l'état de santé.
- La limitation de certains délais de conservation des données et une meilleure traçabilité de l'accès à ces données.
- Une certaine dissociation, à travers deux décrets, des finalités complètement différentes d'enquête administrative d'une part et de prévention des atteintes à la sécurité publique d'autre part.

Le Collectif « Non à EDVIGE » constate cependant que bon nombre de ses précédentes critiques s'appliquent toujours aux nouveaux décrets :

- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », pour ce qui concerne les atteintes à la sécurité publique, il s'agit de fichier des personnes avant même tout passage à l'acte, au mépris du principe de la présomption d'innocence.
- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », les mineurs pourront être fichés dès 13 ans.
- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », et de manière plus inquiétante encore, les personnes pourront être fichées à partir du simple fait qu'elles habitent une certaine zone géographique, ou qu'elles en proviennent.
- Comme avec le fichier « EDVIGE 1.0 », on constate un mélange des finalités puisque, pour les enquêtes administratives, les agents pourront accéder à des données qui ne devraient relever que de la seule prévention des atteintes à la sécurité publique.
- Pire qu'avec le fichier « EDVIGE 1.0 », l'appartenance syndicale, mais aussi les opinions politiques, religieuses ou philosophiques pourront justifier en elles-mêmes qu'une personne ne puisse pas accéder à certains emplois, ce qui limite gravement l'exercice de droits constitutionnels démocratiques.

Pour toutes ces raisons, le Collectif « Non à EDVIGE », dont des membres déposeront des recours en annulation des décrets incriminés devant le Conseil d'Etat, demande :

- Le retrait des deux décrets du 18 octobre 2009.
- La soumission au débat parlementaire de toute nouvelle création de fichier de police.
- L'abandon du fichage des mineurs dans tout fichier fondé sur la seule présomption.
- L'abandon du fichage de l'origine ethnique, même déguisée sous une autre appellation.
- La préservation des droits syndicaux et politiques, de la liberté de pensée et d'expression, y compris pour les personnes exerçant dans un cadre professionnel « sensible ».

L'importance des problèmes identifiés justifie une mobilisation citoyenne et des actions de même ampleur que celles qui ont permis le retrait du précédent décret « EDVIGE 1.0 ». Le Collectif « Non à EDVIGE » appelle donc les citoyens et les organisations à se remobiliser et à manifester leur soutien à ces actions en signant cette pétition.

Les signatures individuelles sont recueillies en ligne sur le site <http://www.nonaedvige.sgdg.org>. Les collectifs, associations, syndicat et partis peuvent apporter leur soutien et leur signature en écrivant à [contact@nonaedvige.sgdg.org](mailto:contact@nonaedvige.sgdg.org). En cas de recueil de signatures sur support papier, renvoyer les informations suivantes à : *Non à EDVIGE ! C/o Ligue des Droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris, France.*

Nom	Prénom	Adresse	Signature

# ROCKERS

ENTRÉE 1 JOUËT!

ORNT DU 2009

VENDREDI 11 DÉCEMBRE  
CABARET ELECTRIC / 19H  
ATELIERS DU CEM / VINCENT L.  
MISS DATURA / BAD JOKE  
MR LAB / DAM FORTUNE etc ...

SAMEDI 12 DÉCEMBRE  
MAMY BLÜ / 20H30  
ONE SHOT / MARC MINELLI  
GRRZZZ

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE  
MAMY BLÜ / 18H  
SOUINQ / RED LEZARDS

VENDREDI 11 DÉC. CABARET ÉLECTRIC 19H  
SAMEDI 12 DÉC. MAMY BLÜ 20H30  
DIMANCHE 13 DÉC. MAMY BLÜ 18H RSQTS. 02 35 26 08 58

[www.myspace.com/lhrockersonducoeur](http://www.myspace.com/lhrockersonducoeur)



Pour soutenir le  havrais, des artistes se regroupent pour la réalisation d'un CD. Celui-ci aura pour thème la défense des « sans-papier »

Avec :

Little Bob  
Red lézards  
Anaïs et Gaëtan  
Les 4 Elles  
Enkadense  
Les bidons d'Eole  
Et bien d'autres .....

Les Jorettes rouges  
Dominique Comont  
Fenouils et fines herbes  
Kevin  
Zigomatik  
Riton



Alors, ON COMPTE SUR VOUS !!

**OUI!** Je souscris pour soutenir la sortie du CD RESF en envoyant la somme de 12 €.

Chèque à l'ordre : Association les Jorettes rouges. Je recevrais le CD en avant première.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Courriel et/ ou Tél :

Coupon à renvoyer à : Dudouit Laëticia 1 rue David D'Angers 76610 Le Havre

Les chèques sont encaissés à la fin du mois de leur réception.

Nous nous engageons à rembourser les souscripteurs si le projet n'aboutissait pas.

# L'hebdo *pratic'*

Des statistiques, des outils, des chiffres...voici la nouvelle rubrique de l'hebdo, c'est aussi la votre, merci de nous envoyer vos infos !

**la carte postale à envoyer à sarko pour un référendum national sur la privatisation de la poste est TOUJOURS sur :** <http://www.referendumpourlaposte.rezisti.org/>

Monsieur le Président,

Je vous demande:

- le respect du résultat de la votation du 3 octobre 2009
- le retrait du projet de changement de statut de La Poste
- l'ouverture d'un débat public sur l'avenir du service public postal
- un référendum sur l'avenir de La Poste

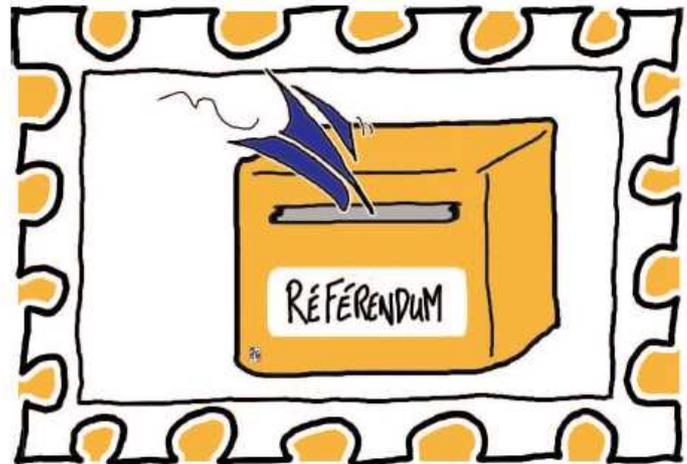
Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



M. le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS



Carte réalisée contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur l'avenir du service public postal - 05/10/2009

4 000 cartes postales sont disponibles au secrétariat de l'UL, merci de les retourner à l'UL après les avoir remplies pour un envoi groupé.

## Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels : en milliers...

données cvs en milliers en fin de trimestre

	Évolution sur 3 mois		Évolution sur un an	Niveau
	2009	2009	2009	2009
	T2	T3	T3	T3
<b>Ensemble des secteurs (*)</b>	-78,9	nd	nd	nd
<b>Secteurs principalement marchands</b>	-85,4	-5,5	-351,5	16154,2
Industrie	-49,5	-33,9	-157,5	3380,9
dont industrie manufacturière	-49,6	-34,9	-162,7	3007,5
Construction	-11,8	-15,1	-48,5	1440,8
Tertiaire	-24,1	43,5	-145,5	11332,5
dont intérim	2,5	37,7	-120,7	474,3
<b>Secteurs principalement non marchands (*)</b>	6,5	nd	nd	nd

## PERDUS

Les drapeaux de l'UL (drapeaux CGT avec inscriptions jaunes "Le Havre") disparaissent au fil des manifestations et rassemblements. Les militants qui empruntent ces drapeaux à l'UL sont priés de les ramener à l'accueil, nous ne voudrions pas être à court de matériel quand la révolution arrivera...

Merci aux syndicats qui les possèdent de les ramener très vite.

# RED LEZARDS

www.redlezards.com



## SOUSCRIPTION PART IV



Les trois premiers Albums, «214's », « Impasse de la liberté » et « Dégriffures » sont sortis grâce aux souscriptions lancées pour l'occasion.

**On ne change pas la formule gagnante !**

**Les RED LEZARDS écrivent la suite de l'histoire !**

**Souscrivez au quatrième Album !**

**(Sortie prévue en Septembre 2009)**

**Il vous sera remis en avant première (avec réception et tout et tout...) avec une invitation au concert de sortie.**

# OUI !

Je souscris au quatrième Album des RED LEZARDS en envoyant, le cœur plein de joie, la somme de 12 €. (chèques à l'ordre de : Asso RED LEZARDS). Je recevrai le CD des RED LEZARDS en avant première.

CD RED LEZARDS : quantité :                      X 12 € =                      €.

Nom, prénom :

Adresse :

Tel / e-mail:

Coupon à renvoyer à :

**Association RED LEZARDS 1, rue des Erables 76700 Gonfreville l'Orcher**

N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse si vous déménagez dans le courant de l'année.

Les chèques sont encaissés à la fin du mois de leur réception.

L'association s'engage à rembourser les souscripteurs si le projet n'aboutissait pas.



# Vivats

L'ASSOCIATION NORMANDE DU TOURISME SOCIAL

**LOCATIONS**  
HIVER 2009 / 2010  
FRANCE

36 rue Clovis 76600 LE HAVRE - Tél. : 02 35 21 69 63 - Fax : 02 35 21 82 39 - reservations@vivats.fr

*Valmorel*  
*Les Cochés*  
*La Norma*  
*Courchevel*  
*Champagny*  
*Les Ménulres*  
*Saint-Sorlin*  
*Les Arcs 1600*  
*Valloire*  
*Val-Thorens*  
*Orelle*  
*Termignon*  
*La Toussuire*  
*Châtel*  
*Saint-Gervais*  
*Les 2 Alpes*  
*Chamrousse*  
*Gresse en Vercors*  
*Ordères*  
*Superdévoluy*  
*Serre-Chevalier*  
*Risoul*  
*Isola*  
*Arreau*  
*Font-Romeu*  
*La Bresse*  
*Xonrupt*  
*Les Rousses*  
*Mijoux Lelex*  
  
*Sainte-Maxime*  
*Cavalaira*  
*Saint-Briac*  
*Normoutier*

## Montagne et Mer



Pour vos  
vacances  
de Pâques  
rendez-vous  
en page 20

[www.vivats.fr](http://www.vivats.fr)  
ensemble plus loin

Carte Loisirs

FRANCE  
ANCIEN 11

2010